

# 94<sup>e</sup> réunion, 15 – 18 juin 2021

1 Questions générales

## 1.1 Titre

Rapport abrégé de la 94<sup>e</sup> réunion du Comité directeur KUDO, 15-18 juin 2021

Pour examen par le GR... lors de sa 21<sup>e</sup> réunion du ... 20

### Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour l'Europe a tenu sa 94<sup>e</sup> réunion via KUDO en raison de la crise sanitaire actuelle, du 15 au 18 juin 2021, sous la présidence de M. Morten RUUD (Norvège).

L'ordre du jour de la réunion figure en annexe et la liste des participants, est disponible auprès du Secrétariat (DGI-CDDH@coe.int).

### Points pour décision du Comité des Ministres

Au cours de cette réunion, le CDDH a décidé de soumettre au Comité des Ministres, pour éventuelle adoption, son projet de Recommandation CM/Rec(2021)... du Comité des Ministres aux États membres sur la publication et la diffusion de la Convention européenne des droits de l'homme, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres textes pertinents.

### Points pour information du Comité des Ministres

Au cours de cette réunion, le CDDH a :

- adopté ses commentaires sur les cinq Recommandations du Comité des Ministres lui a communiquées depuis la 93<sup>e</sup> réunion du CDDH (14 – 16 décembre 2020)<sup>1</sup> ;
- transmis au Comité des Ministres, pour information, son texte révisé en vue de la 3<sup>e</sup> édition du Manuel du CDDH sur les droits de l'homme.

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme, le CDDH a :

- pris note des décisions du Comité des Ministres – « Garantir l'efficacité du système de la Convention européenne des droits de l'homme » (21 mai 2021) ;
- pris note des progrès accomplis et des questions subsistantes dans les travaux en cours au sein du Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur la Convention européenne des droits de l'homme (Groupe de travail) ; 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> réunions (2 – 4 février et 23 – 25 mars 2021) et de la préparation des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> réunions (29 juin – 2 juillet, 5 – 8 octobre et 7 – 10 décembre 2021)) ;
- échangé des vues sur les travaux en cours au sein de son Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'articles 47 et 48 de la Convention européenne des droits de l'homme (SYSC-IV ; 3<sup>e</sup> réunion, 14 – 16 avril 2021) et, en tenant compte, entre autres, des réflexions

<sup>1</sup> Recommandations de l'Assemblée des États parties de la pandémie de COVID-19 (2020) sur les droits de l'homme : 2182(2020) - « Justice par algorithmes – L'impact de l'intelligence artificielle dans les systèmes de police et de justice pénale » ; 2183(2020) - « Prévenir les discriminations résultant de l'utilisation de l'intelligence artificielle » ; 2185(2020) - « Intelligence artificielle et santé des personnes, juridiques et éthiques à venir » ; 2190(2020) - « Une tutelle efficace pour les enfants migrants non accompagnés et séparés ».

de la Conférence d'experts de haut niveau sur le traitement et la résolution de  
concernant des conflits interétatiques (12 – 13 avril 2021), donné des orientations au Groupe  
en vue de la préparation de sa 4<sup>e</sup> réunion (22 – 24 septembre 2021) ;

- échangé des vues sur les travaux en cours au sein de son Groupe de rédaction sur le  
renforcement de la mise en œuvre au niveau  
européenne des droits de l'homme (29 mars 2021) et, à la  
lumière notamment des conclusions du Séminaire *Pluricourts - CDDH* (15 juin 2021 ; voir  
ci-après) donné des orientations au Groupe en vue de la préparation, lors de sa 3<sup>e</sup> réunion  
(6 – 8 octobre 2021) du projet de Lignes directrices pour prévenir et remédier aux violations  
de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- tenu le Séminaire *Pluricourts - CDDH: Mise en effective de la Convention  
européenne des droits de l'homme et dialogue et coordination au niveau  
national* » (15 juin 2021).

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- échangé des vues sur les travaux en cours au sein de son Groupe de rédaction sur les droits  
de l'homme et l'environnement, 1<sup>ère</sup> réunion, 28 – 30 avril 2021 et, à la lumière  
notamment des conclusions de l'Atelier « *Environnement, droits de l'homme et entreprises :  
un cadre pour examiner les défis liés à la protection de l'environnement* » (avril 2021) donné  
des orientations au Groupe en vue de la préparation, lors de sa 2<sup>e</sup> réunion (octobre 2021)  
d'un projet d'instrument des droits de l'homme  
l'environnement
- échangé des vues sur les travaux de la Recommandation  
CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le  
renforcement d'institutions nationales d  
indépendantes (31 mars 2021) en particulier de la réunion de haut niveau du 26 avril 2021  
organisée conjointement par ENNHRI, la Présidence allemande du Comité des Ministres et  
le CDDH pour promouvoir ce nouvel instrument ;
- échangé des vues sur les travaux de suivi de la Recommandation  
CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le  
commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements  
cruels, inhumains ou dégradants (31 mars 2021) en particulier du Webinaire (17 mai 2021)  
organisé conjointement par *Amnesty International*, *The Omega Research Foundation*, la  
Présidence allemande du Comité des Ministres et le CDDH pour promouvoir ce nouvel  
instrument ;
- échangé des vues sur l'établissement du futur rapport du CDDH sur la mise  
de la Recommandation CM/Rec(2016)3 sur les droits de l'homme et les entreprises à la  
lumière notamment des conclusions de l'Atelier « *Environnement, droits de l'homme et  
entreprises : un cadre pour examiner les défis liés à la protection de l'environnement* »  
(27 avril 2021) ;
- échangé des vues sur la préparation du SYSC  
pour 2022 – 2025 ;
- désigné des membres au titre du CDDH du Comité de rédaction sur la traite à des fins  
d'exploitation (TÉ) le 23 avril 2021 et échangé des vues sur  
des travaux, en vue pour le CDDH d'être en me  
Recommandation au Comité des Ministres avant le 30 juin 2022 ;
- concernant la Convention du Conseil de l  
(Convention de Trondheim, STCE n° 205), pris note (i)  
le 3 mars 2021 de la Résolution CM/Rec(2021)2 sur les règles relatives à la procédure  
d'élection des membres du Groupe de sp ; (ii)

du processus de nomination des candidats au Groupe par les Parties ; (iii) de la méthodologie pour la préparation des rapports par les Parties en vertu de l' paragraphe 1 de la Convention de Tromsø ; (iv) de la réunion envisagée de la Consultation des Parties le 29 septembre 2021 qui élira les membres du Groupe de Spécialistes et (v) de la réunion du Groupe qui aura lieu les 6 – 7 décembre 2021 ;

- apprécié le fait que toutes les instances subordonnées au CDDH qui se sont réunies depuis la dernière réunion de celui-ci (décembre 2020) ont fait usage avec profit de la fiche thématique « *Prise en compte de la dimension savante du CDDH et de ses instances subordonnées* » ;
- échangé des vues sur les travaux actuels et futurs du Comité de bioéthique (DH-BIO) ;
- pris note des informations fournies par s
- décidé des personnalités à inviter à ses prochaines réunions ;
- échangé des vues sur l'état des signature la charge ;
- pris note des publications récentes des travaux du CDDH et décidé des publications à venir d'ici la fin 2021
- adopté son calendrier provisoire des réunions pour le deuxième semestre 2021 et le premier de 2022.

#### **Ressources nécessaires**

Le CDDH a noté que la mise en œuvre de 2025 nécessitera un renfort des ressources humaines de son Secrétariat.

#### **Évaluation des activités menées à bien**

Le CDDH s'est félicité de l'adoption par le CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes ainsi que la Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, textes que le Comité directeur a préparé en 2019 et 2020. Il s'est également félicité des travaux bi- et multi-parties d'événements de haut niveau sous l'égide avec des représentants de la société civile, concernant plusieurs instruments dont le CDDH a la charge.

Annexe I

**Ordre du jour**

(94<sup>e</sup> réunion du CDDH, 15 – 18 juin 2021)

POINT 1: OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

POINT 3: TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Suivi de la Déclaration d'Interlaken

3.2 Groupe de négociation ad hoc du ~~CDDH~~ sur l'a « 47+1 »)

3.3 Groupe de rédaction sur le traitement et la des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

3.4 Groupe de rédaction sur le renforcement de l système de la Convention européenne des droit-SYSC-V) l'homme ( DH

POINT 4: ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'HOMME

POINT 5: SOCIÉTÉ CIVILE ET INSTITUTIONS NATIONALES DES DR

POINT 7: DROITS DE L'HOMME ET MIGRATION

POINT 6 : INTERDICTION DU COMMERCE DES BIENS POUVANT ÊTRE UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

POINT 7: DROITS DE L'HOMME ET ENTREPRISES

POINT 8: MESURES CONTRE LA TRAITE À DES FINS D'EXPLOITATI

POINT 9: PRÉPARATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2025 DU CDDH POU

POINT 10 : ACCES AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 11 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 12 : BIOÉTHIQUE

POINT 13 : CONVENTIONS

POINT 14 : POINTS FOCALIS

POINT 15 : INVITÉS

POINT 16 : PUBLICATIONS

POINT 17 : CALENDRIER

POINT 18 : REMERCIEMENTS

POINT 19 : QUESTIONS DIVERSES